

● UNITÉ URBAINE

● UNITÉ RURALE ET SUBURBAINE

○ UNITÉS DU SECTEUR PRIVÉ

2019-2023 / Bulletin n° 405

Le 13 octobre 2022

Le STTP dit NON à la conférence virtuelle sur la santé et la sécurité de Postes Canada

Au printemps dernier, la Société a approché le STTP et les autres syndicats qui représentent les travailleuses et travailleurs de Postes Canada afin de collaborer avec elle pour mettre sur pied une conférence virtuelle sur la santé et la sécurité au travail.

Or, pendant ce temps, la Société adopte une approche punitive en matière de santé et de sécurité, comme la mise en place d'un programme de contrôle de la sécurité routière. Dans cet exemple, l'approche préconisée par Postes Canada est fort simple : pour chaque infraction, imposer une suspension sans salaire immédiate. Le STTP s'oppose à cette approche. Nous estimons qu'aucune mesure disciplinaire ne doit être prise à l'encontre de nos membres sans cause juste, raisonnable, et suffisante. De telles mesures doivent aussi être évaluées par un arbitre, conformément aux dispositions de la convention collective.

De plus, un certain nombre de problèmes non réglés concernant le programme d'assurance-invalidité de courte durée (PAICD) mettent en doute les réelles intentions de Postes Canada en matière de santé et de sécurité. En effet, la Société tente constamment d'imposer des plans de traitement à nos membres par l'intermédiaire de ses fournisseurs, et ce, sans égard pour l'avis de leur médecin traitant. Nous avons également plusieurs cas problématiques avec les mesures d'adaptation de Postes Canada, ce qui a entraîné plusieurs griefs au fil des ans.

Par conséquent, tant et aussi longtemps que la Société utilisera des méthodes répressives pour promouvoir la santé et la sécurité au travail, le STTP ne participera pas et ne collaborera d'aucune façon à la mise sur pied et à la présentation de la conférence virtuelle sur la santé et la sécurité au travail organisée par la Société à la fin octobre. Pour l'instant, le Syndicat participera uniquement aux réunions prévues par la convention collective ou le *Code canadien du travail*.

Le Syndicat estime que l'éducation et la formation sont des moyens plus positifs et constructifs de promouvoir la santé et la sécurité au travail.

Ensemble, nous vaincrons!

Solidarité,



Marc Roussel
Permanent syndical national
Santé et sécurité

MR/fc-sepb 225/jrg scfp1979

